

**2 LETS**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 5 000 euros**  
**Siège social : 11 rue de la Billière**  
**85390 ST MAURICE LE GIRARD**  
**888 376 399 RCS LA ROCHE-SUR-YON**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE  
DU 10 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le 10 novembre,

A 14 heures,

Les associés de la société 2 LETS, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, divisé en 5 000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 11 rue de la Billière 85390 ST MAURICE LE GIRARD, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Madame Stecy METAIS, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
- Monsieur Tony WARD, titulaire de 4999 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Tony WARD, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

TW

SW

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 11 rue de la Billière, 85390, ST MAURICE LE GIRARD au 33 rue de Bellevue, 85390 ST MAURICE LE GIRARD, et ce à compter du 10 novembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RÉOLUTION**

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

##### **ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL**

"Le siège social est fixé : 33 rue de Bellevue, 85390 ST MAURICE LE GIRARD."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **TROISIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les associés.

Tony WARD

TW

Stecy METAIS

SW

